

SEANCE DU 5 AVRIL 2018

Le Jeudi 5 avril 2018 à 20 h 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme BAUDOT Sylvie, Maire.

Etaient présents : BAUDOT Sylvie - VOILLEQUIN Michel - MARTIN Claude - ANTONY Alain - SEMELET Thierry - DEFRAIRE Yannick

Etait (ent) excusé (s) : JOHA Bernard qui a donné pouvoir à ANTONY Alain - NOBILI Jacques qui a donné pouvoir à DEFRAIRE Yannick - DI STASIO Joëlle

Etait (ent) absent (s) : MARINHO Hervé - GARBATI Benoît

ANTONY Alain a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8
Absents : 3
Exclus : 0

Date de convocation : 29/03/2018

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le: 09/04/2018

RENOUVELLEMENT CONTRATS AIDÉS

Le Conseil municipal,

- souhaite renouveler le contrat de Monsieur Alain DANIZEL à compter du 18 avril 2018 en Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) pour une durée de 1 an
- et le contrat de Monsieur Pascal DROUOT à compter du 25 avril 2018 en contrat PEC pour une durée de 1 an

Ces emplois sont sous la forme de Contrats d'Accompagnement à l'Emploi pour une durée de travail de 20 heures par semaine, soit 87 heures par mois.

La prise en charge du salaire par l'Etat serait de **40 %** sachant que la rémunération mensuelle de cet emploi se ferait sur la base du SMIC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte ces deux emplois sous la forme d'un Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)
- accepte de renouveler l'embauche de Monsieur Alain DANIZEL à compter du 18 avril 2018 en contrat PEC pour une durée de 1 an
- accepte de renouveler l'embauche de Monsieur Pascal DROUOT à compter du 25 avril 2018 en contrat PEC pour une durée de 1 an
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

TRAVAUX VOIRIE 2018

La commission voirie s'est déplacée à plusieurs reprises sur différents chemins et routes communales afin d'en faire un inventaire des besoins en vue de leur remise en état.

Après étude de devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Retient la proposition de l'Entreprise TPM de Piépape pour la réfection globale du chemin de Champ Loué pour un total H.T de 13 860.00 €, soit 16 632 € TTC.

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel de cette opération d'investissement qui concerne **le renouvellement de la couche de renouvellement de plus de 10 ans.**

Poste de dépenses	Montant H.T
Travaux Voirie 2018	13 860.00 €
TOTAL GENERAL	13 860.00 €

Subventions sollicitées	Pourcentage	Montant
-------------------------	-------------	---------

Conseil Général – FAL	30 %	4 158,00 €
TOTAL GENERAL	30 %	4 158,00 €

Commune de COHONS	Pourcentage	Montant
Emprunt et /ou autofinancement	70 %	9 702,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- programme la réalisation de cette opération en 2015
- arrête les modalités de financement définies ci-dessus
- décide l'inscription des travaux au budget 2015 au C/2151
- sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général, une subvention pour le renouvellement de la couche de roulement de plus de 10 ans.
- autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COMMUNAL 2017

Suite à l'approbation du Compte Administratif 2017, qui présente un déficit d'investissement de 14 991.10 € avec des restes à réaliser pour un montant total de 6 724.20 € et un excédent de fonctionnement de 21 977.11 €,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- décide d'affecter au Budget Primitif 2018 l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :
 - **21 715.30 €** en affectation en réserves C/R1068
 - **261.81 €** excédent de fonctionnement reporté C/R002

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Maire,

⇒ informe l'Assemblée du contenu de l'état 1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2018.

⇒ expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

Après analyse :

- ✓ de l'augmentation automatique des bases, votée dans la loi de finances,
- ✓ des variations physiques comprenant les bases des immeubles bâtis imposés,
- ✓ de l'augmentation des bases et des recettes en découlant,
- ✓ du montant de la cotisation foncière des entreprises pour 2018,
- ✓ du montant des allocations compensatrices
- ✓ du besoin de financement des travaux à réaliser cette année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

⇒ décide de ne pas modifier les taux pour 2018, ce qui donne l'état suivant :

	Taux référence Communaux 2016	Taux votés 2017	Bases	Produits
TH	6,70 %	6,70 %	168 300 €	11 276 €
FB	4,05 %	4,05 %	110 300 €	4 467 €
FNB	7,16 %	7,16 %	56 500 €	4 045 €
CFE	6,43 %	6,43 %	2 000 €	129 €
			TOTAL	19 917 €

Autres produits attendus :

Produit des IFR	4 109 €
Produit de la CVAE	0 €

Prélèvement :

Prélèvement GIR	13 480 €
-----------------	-----------------

Allocations compensatrices :

T.H	5 369 €
T.F.B	66 €
T.F.N.B	1 260 €
CFE	0 €
Total	6 695 €

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018

Le Conseil Municipal examine le budget primitif communal pour l'année 2018 présenté par le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vote le budget primitif, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

* Section de Fonctionnement : **179 970.81 €**

* Section d'Investissement : **70 324.30 €**

DEMANDE SECTION QUAD

Suite à des échanges réguliers entre les usagers du terrain communal dédié aux loisirs verts et sous d'utilisation d'usage du terrain en vue de la pratique des loisirs verts avec Cobra 4X4 et les autres sections quads et paintball en tant que sous-locataires, le maire fait état d'une demande du club de quads et de son président Emmanuel Favrel de Corlée pour élargir le nombre d'adhérents à des possesseurs de mini motos (durts) ou motos homologuées adultes enduro aux nuisances sonores plus qu'acceptables pour le village (environ 93 décibels).

Cette demande concernerait environ cinq utilisateurs (principalement des adultes) qui sont aussi sur le terrain de Nogent et qui aimeraient changer de site à des fréquences d'environ 5X/an en journée (10h-17h)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Est favorable à la venue des motos homologuées sur route (enduro) ou trial et non homologuées Durts
- Spécifie que les Moto cross sont strictement interdites (bruit) ainsi que les buggys non homologués
- Accepté à condition que le club quads participe à la journée des chemins et aux différents travaux en cours d'année transmis par Cobra 52.

MODIFICATION STATUTS SMTPL

Madame Le Maire rappelle la délibération du SMTPL en date du 11 décembre 2017, acceptant l'adhésion de 15 communes de la région de Bourbonne-les-Bains, anciennement adhérentes à l'ex-SMTPS.

Entre le 11 décembre 2017 et ce jour, le syndicat a réceptionné la délibération de la commune de CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES, qui a par délibération en date du 5 février 2018, refusé son adhésion au SMTPL, alors qu'elle avait verbalement donné son accord.

Aussi, il convient d'acter ce désistement et de retirer la commune de CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES de l'annexe 1 des statuts.

Par délibérations en date des 20 décembre 2017 et 28 novembre 2017 les communes de COIFFY-LE-HAUT et LARIVIERE-ARNONCOURT ont demandé leur adhésion au SMTPL.

De plus, suite à la dissolution du SIVOM de la Resaigne au 31 décembre 2017 (arrêté préfectoral n° 2017/0372 du 21 décembre 2017), il convient de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

« Son siège social est fixé dans les locaux de la Communauté de Communes des Savoir-Faire, 31 rue du Breuil de Saint Germain, 52600 LE PAILLY »

Madame le Maire donne lecture des statuts modifiés et demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'adhésion des communes de COIFFY-LE-HAUT et de LARIVIERE-ARNONCOURT ;
- prend acte du retrait de CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES .
- accepte le changement de dénomination du siège social ;
- approuve la modification des statuts joints à la présente délibération ;
- autorise le maire à engager la procédure de consultation des collectivités membres du syndicat conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux :

L'entreprise Robin est intervenue sans succès rue du Mont Choiseul afin d'essayer de solutionner un problème de résurgence sur la RD 302. L'importance des eaux en canalisation n'a pas permis de les canaliser de manière efficiente. IL convient d'attendre pour une nouvelle intervention une période d'étiage.

Des travaux d'élagage ont été menés par l'entreprise Lambert sur différents chemins et endroits végétalisés de la commune afin de garantir sécurité et bon état de la voirie.

Un souci d'horloge sur l'éclairage public rue de Longeau va être solutionné avec le concours de bénévoles locaux et élus. Trois lampes de rues inopérantes ont été réparées par le SDED.

Compte-rendus de réunions :

Madame le Maire fait un retour du dernier conseil communautaire avec les différents points abordés en assemblée à la CCAVM.

Trois rencontres autour du changement de pratique et regard vis-à-vis de l'application du zéro-phyto sur la commune en présence d'élus et habitants a permis d'avancer sur des essais de plantations et aménagements à différents endroits souhaités du village (certaines parties enherbées au cimetière, vivaces en pied de murs sur des quartiers, vivaces en sortie côté Chalindrey...).

Il est évident que ces essais, (partiels ou en totalité) ne pourront être menés à terme qu'avec une collaboration active des habitants volontaires. Un appel à des dons de vivaces est aussi d'actualité.

Divers :

La Ronde des Lingons et ses véhicules de collection passera à Cohons le 12 mai vers 18h/19h.

L'utilisation de la place communale pour les poids lourds en tant que stationnement est conditionné à un usage adapté afin d'éviter absolument des dégâts sur les vannettes d'eau lors des demi-tours.

Les travaux de reprise de voirie au droit de sortie d'un pavillon rue de Longeau ont été signalés à nouveau auprès des services du conseil départemental pour intervention.

Lors des travaux de voirie en Champ Loué, il conviendra d'intervenir rue de l'Eglise.